



Projet Pédagogique & Règlement D'ordre Intérieur

Projet Pédagogique

1. Introduction

On entend par P.O : le pouvoir organisateur qui est Move District ASBL

L'équipe éducative se compose du P/O ainsi que de l'équipe d'animation qui comprend les animateurs/trices et les étudiants.

2. Projet pédagogique

Le projet pédagogique est élaboré en concertation avec les responsables et les animateurs. Il tient compte des objectifs du Décret relatif au code de qualité de la communauté française. Il est approuvé par le P O. Il est communiqué aux parents en même temps que le règlement d'ordre intérieur.

L'inscription aux stages et ateliers implique l'acceptation du projet pédagogique et du règlement d'ordre intérieur.

Mission des stages et ateliers

Les stages de vacances et ateliers ont pour mission de contribuer à l'encadrement, l'éducation et l'épanouissement des enfants en dehors des périodes scolaires. Ils permettent aux parents de concilier leur vie professionnelle et leurs aspirations, en toute sérénité.

Notre philosophie :

Que les stages et ateliers soient :

- un lieu centré sur l'enfant
- un lieu de détente et de loisirs - un lieu de regroupement d'enfants d'horizons, de niveaux sociaux et d'âges différents.
- un lieu d'expression et d'épanouissement
- un lieu où on s'amuse, on se défoule, où l'on va de découverte en découverte
- un lieu où l'on sensibilise les enfants aux caractéristiques et aux potentialités de l'environnement local
- un lieu où l'on est en sécurité - un lieu où l'on se soucie du bien-être de l'enfant

Et ne soient pas :

- une garderie - un substitut des parents - l'école pendant les vacances
- un lieu où tout est permis - un lieu où l'enfant est roi et nous leurs valets.

Afin de rencontrer nos objectifs et ceux du décret, à savoir :

- Encourager le plaisir de découvrir de l'enfant par la pratique d'activités créatives, des jeux, d'activités de plein air, du sport ou l'encourager au respect et à la découverte de l'environnement.

- Veiller à la vie saine de tous les enfants : leurs besoins, leur sécurité, leurs temps de repos, le respect d'autrui et du matériel.
- Veiller à établir une cohérence entre les attentes des parents, l'équilibre des enfants et le professionnalisme d'une équipe

Nous proposons aux enfants :

En fonction du thème choisi, différents types d'activités :

Des activités créatives : bricolages, dessin, modelage, peinture, création de bijoux, ateliers zéro-déchets, ateliers scientifiques, ateliers cosmétiques

Des activités corporelles : des chants, des danses, du rythme, du théâtre, ...

Des activités physiques : tennis de table, natation, psychomotricité, trampoline, ...

Des activités culturelles : des contes, des jeux d'intérieur, des découvertes nature ou autres, des visites, des excursions...

3. Réunion de concertation

- Des réunions de concertation ont lieu entre PO / animateurs avant, pendant et après les stages et ateliers, en vue d'établir un projet d'animation suivant un thème choisi ;
- De mettre en commun les différentes activités prévues ;
- De répartir les groupes d'enfants ;
- D'aménager les locaux ;
- D'établir un mode de vie ;
- De discuter de problèmes et de négocier des solutions ;
- D'établir un bilan journalier, des évaluations ;
- De fixer les perspectives de l'année suivante.

4. Encadrement

Dans les stages et ateliers, les enfants et les jeunes sont encadrés par du personnel qualifié.

Notre encadrement se constitue :

- de responsables pédagogiques
- d'animateurs (éducateur, instituteur, enseignant, puéricultrice, ...)
- d'étudiants formés à l'accueil des jeunes...
- 1 animateur est prévu par groupe de 12 enfants de plus de 6 ans.

5. Infrastructure et groupes

- Les stages et ateliers sont centralisés dans le lieu d'accueil déterminé (soit dans une école, soit dans un local approprié)
- Elle offre un local fonctionnel pour chaque groupe d'enfants
- Les groupes d'enfants sont constitués par tranches d'âges : 6-8 // 9-12, 13-16, ou en groupe 6-12 et 13-16, selon le nombre d'inscrits.

6. Inscriptions

- Par le biais du site internet, des réseaux sociaux et de flyers, ou tout autre moyen de communication permettant d'informer les parents. La population est ainsi prévenue des modalités d'inscription et des thèmes des différents stages et ateliers ;
- Chaque année les stages et ateliers sont organisés en dehors des périodes scolaires ;
- Les stages et ateliers sont accessibles aux enfants dès 6 ans jusque 16 ans.

7. Paiement

L'intervention financière des parents est présentée sur le site internet.

8. Horaire. Accueil. Retour

- Le lieu d'accueil est ouverte du lundi au vendredi de 09h00 à 16h00
- Les enfants peuvent être présents sur leur lieu de stage dès 8h00 jusque 17h20, un animateur responsable de la garderie accueillera l'enfant et la personne qui l'accompagne. Nous accordons une grande importance à l'accueil afin de permettre à l'enfant de bien commencer sa journée

9. Les absences

- En cas de retard important ou d'absence, les responsables sont prévenus par les parents.
- Les absences ne sont pas remboursées, sauf certificat médical ou justificatif valable.

10. Santé, repas, hygiène

- Le repas est un moment convivial et calme ;
- Les animateurs veillent à l'hygiène des locaux, propreté, température ;
- Nous sommes très vigilants quant au couvre-chef ainsi qu'une protection solaire que les enfants doivent apporter ;
- Le projet pédagogique, le règlement d'ordre intérieur, sont disponibles aux parents sur notre site internet.

Pour toutes questions éventuelles, les parents peuvent contacter le responsable Move District ASBL, 20, Clé des Champs à 1380 Ohain – 02/538-03-77

Règlement D'ordre Intérieur

1. Inscription

- L'inscription se fait uniquement durant la période prévue à cet effet. Toutes les informations sont reprises sur le site internet.
- L'inscription ne prend cours qu'à la réception du formulaire d'inscription et du paiement de l'acompte.

2. Paiement

Tarif par semaine :

- En fonction du stage choisi et du nombre de jours de stage.

Réduction à partir du second stage sur une même période ou de l'inscription du deuxième enfant de la même famille.

3. Assurance

- Une assurance est contractée par Move District ASBL pour tout accident pouvant survenir durant la présence des enfants aux stages et ateliers ;
- Tout accident quelle qu'en soit la nature, dont est victime un enfant ou un membre du personnel dans le cadre des activités du stage doit être signalé dans les plus brefs délais au pouvoir organisateur ;
- Nous déclinons toute responsabilité quant à la perte des vêtements et autres objets personnels.

4. Horaire Accueil

- La plage horaire de 08h00 à 17h20 ;
- Les activités débutent à 9h00 et se terminent à 16h00 ;
- La garderie est payante et sujette à réservation préalable ;
- Le stage et les ateliers ne sont pas accessibles le 1^{er} janvier, le lundi de Pâques, le 21 juillet, le 15 août, le 1^{er} novembre et le 25 décembre : jours fériés légaux.

5. Déroulement d'une journée (peut varier en fonction des sites des stages et ateliers)

- 8h00 - 9h00 Garderie (payante) et accueil des enfants
- 9h00 - 12h00 Activités (coupées par une récréation)
- 12h00 - 13h00 Temps de midi surveillé
- 13h00 - 16h00 Activités (coupées par une récréation)
- 16h00 - 17h20 Garderie (payante) sur les différents sites.

6. Santé

- Si l'enfant doit prendre un médicament pendant sa présence aux stages et ateliers, les parents veilleront à le remettre au personnel. Ils noteront clairement sur la boîte le nom de l'enfant et la posologie.
- Joindre un certificat médical attestant cette prescription.
- Les parents veilleront à laisser un numéro de téléphone pour être joignables en cas de nécessité.
- Ils donneront l'autorisation aux animateurs de prendre les dispositions nécessaires en cas d'urgence.

7. Sécurité

- En aucun cas l'enfant ne peut quitter le stage même pendant le temps de midi, sauf si les parents viennent le chercher ou s'ils remettent au personnel une justification écrite.
- Les enfants ne peuvent être repris par des tierces personnes sans que les parents ne préviennent préalablement le personnel. La carte d'identité pourra être demandée.
- Toute personne étrangère au stage ou de l'atelier et non connue du personnel ne peut se trouver dans l'enceinte de celui-ci.

8. Le personnel

- Le personnel doit être de bonne vie et mœurs et doit pouvoir en attester par un certificat modèle 2 ;
- Il est tenu au secret professionnel ;
- Il s'engage à respecter l'horaire, le matériel et les locaux mis à sa disposition, à préparer ses activités à l'avance et à participer aux réunions de préparation et d'évaluation ;
- Il s'engage également à travailler en équipe avec ses collègues, à partager les tâches qui incombent à la surveillance des enfants, à l'entretien des locaux et du matériel, à ne pas fumer en présence des enfants et à amener avec lui son enthousiasme et sa bonne humeur.

9. Bon sens

- L'enfant se doit de respecter les animateurs, les autres enfants et son environnement, ainsi que le matériel mis à sa disposition ;
- L'enfant se présentera suffisamment habillé ;
- L'enfant n'apportera pas de GSM, game boy, objets de valeurs, jouets et maquillage....
- Les enfants sont soumis à l'autorité des membres du personnel, dans l'enceinte du stage, aux abords immédiats de celle-ci et en dehors lors d'activités extérieures organisées ;
- Peut être exclu de la plaine, l'enfant ou un membre du personnel qui, par son comportement porte atteinte à l'intégrité physique, psychologique ou morale d'un

membre du personnel ou d'un autre enfant et qui compromet l'organisation ou le bon fonctionnement du stage ou de l'atelier ou lui fait subir un préjudice matériel ou moral grave. Tout problème est résolu dans les plus brefs délais.

10. Recommandations aux parents

– Prévoir des vêtements qui peuvent être tachés ou abîmés.

Les parents veilleront à ce que l'enfant apporte chaque jour :

- Le repas pour midi, les collations et une gourde pour la journée ;
- Casquette ou chapeau et crème solaire ;
- Vêtements de pluie ;
- Chaussures de marche + chaussettes ;
- Sac à dos.

!!! N'oubliez pas d'inscrire le nom en entier sur les vêtements et les ustensiles !!!

– Des informations supplémentaires si nécessaires, pourront vous être communiquées sur simple feuille volante avant et pendant les stages et ateliers ;

– Les familles désireuses d'une attestation de participation de l'enfant aux stages et ateliers, pour leur mutuelle, ou pour leur déclaration fiscale en feront la demande au préalable.

Pour que les enfants puissent avoir des vacances inoubliables et pour que les parents nous les confient en toute sécurité, nous nous engageons à mettre tout en œuvre pour répondre aux besoins de chacun, dans la mesure de nos possibilités.